



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 26 octobre 2001

12966/01

**AGRIORG 114
AGRIFIN 140**

RAPPORT

du :	Groupe "Grandes cultures" (protéagineux)
en date du :	18 octobre 2001
au :	Comité spécial Agriculture

n° doc. prec:	10300/01 AGRIORG 83 AGRIFIN 100
n° Prop. Cion :	7282/1/01 REV 1 [COM(2001) 148 final/2]

Objet :	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative aux options pour la promotion de la culture des protéines végétales dans l'Union européenne
---------	---

A. INTRODUCTION

1. La communication de la Commission ¹ susmentionnée fait suite aux conclusions du Conseil du 4 décembre 2000 portant sur les mesures à prendre dans le cadre de la décision d'interdiction des Protéines Animales Transformées (PAT). En effet, le point 18 de ces conclusions invite la Commission à approfondir son analyse de l'état de l'offre et de la demande des plantes riches en protéines.

¹ Le Parlement européen devrait se prononcer sur cette communication en décembre 2001. Un avis du Comité économique et social est également en cours d'élaboration.

2. La Commission a, dans sa communication, présenté un certain nombre d'options-clé pour orienter le débat politique sur la promotion de la production de protéines végétales dans la Communauté. Quatre grandes options sont présentées : les conclusions de la communication récusent chacune de ces quatre options, pour des raisons soit budgétaires, soit juridiques (notamment au regard des engagements de la Communauté vis-à-vis de l'OMC), soit encore technico-économiques (insuffisance en apport protéique des cultures végétales en remplacement des PAT). L'importation supplémentaire de 5 % de tourteaux de soja (correspondant à 1-1,5 Mio t) est en revanche considérée comme la seule solution budgétairement et juridiquement acceptable.
3. Conformément au mandat du Comité spécial Agriculture, le Groupe "Grandes cultures" (protéagineux) s'est réuni les 18 avril et 25 juin 2001 en vue d'examiner les options présentées par la Commission dans sa communication ainsi que deux suggestions alternatives transmises par les délégations E et B (docs. SN 3146/01 et SN 3147/01). Les rapports de ces réunions au Comité spécial Agriculture figurent aux docs 8234/01 et 10300/01.
4. Lors de la réunion du Comité spécial Agriculture du 10 juillet 2001, le représentant de la Commission a présenté un document technique explicatif de ses services (doc. SN 4017/01) reprenant la méthodologie retenue pour les modes de calcul dans la communication. Le Groupe, à cette occasion, a été chargé de l'examen de ce document et s'est réuni à nouveau à cette fin le 18 octobre 2001. Le présent document a pour objet de résumer brièvement les résultats des travaux du Groupe.

B. RESULTATS DES TRAVAUX DU GROUPE

1. Le représentant de la Commission a précisé que la méthodologie retenue pour les calculs effectués par son Institution était celle déjà utilisée pendant de longues années et était basée sur des modèles classiques sur lesquels un certain nombre de simulations (théoriques) avaient été appliquées. Ces modèles n'avaient jamais été critiqués dans le passé par les différentes délégations et devraient par conséquent être maintenues.

En ligne générale, les positions des délégations prises dans un stade antérieur ont été confirmées¹. Par ailleurs :

- les délégations D, L, NL, S et UK se sont déclarées, grosso modo, satisfaites des méthodes de calcul retenues par la Commission et des résultats en découlant ;
- les délégations B, E, F, I et P, par contre, ont contesté la méthode de calcul utilisée par la Commission et ont demandé une solution non seulement basée sur des chiffres (coûts d'opportunités) mais aussi et surtout en tenant compte de l'aspect politique du dossier. Des propositions concrètes devraient être présentées par la Commission en vue de promouvoir la production de protéines végétales dans l'Union, alors qu'une solution basée sur une augmentation des importations, notamment de soya, ne serait, compte tenu également du faible taux d'autoapprovisionnement en protéines végétales dans l'Union, ni appropriée ni acceptable. La délégation I a estimé par ailleurs que, compte tenu de la situation future (alignement des aides pour les graines oléagineuses sur celles des céréales à partir de la récolte 2002), la compensation spécifique pour les graines oléagineuses devrait être maintenue² ;
- la délégation D, tout en se déclarant, en ligne générale, d'accord avec les calculs de la Commission, a estimé, appuyée par quelques autres délégations et notamment E, qu'une interaction plus marquée que celle prévue par la Commission entre les aides et le niveau de la production des protéines végétales existait dans la pratique. Le représentant de la Commission a répété que l'expérience dans le passé avait démontré qu'une augmentation des aides n'amène pas à une extension significative de la production.

¹ Les délégations D, F, S et UK ont précisé que la suggestion alternative faite par la délégation B (doc. SN 3147/01) leur semblait trop compliquée et amènerait à des problèmes administratifs. La suggestion de la délégation E (doc. SN 3146/01), fortement appuyée par la délégation I, pourrait mériter un examen supplémentaire dans un stade ultérieur (p.e. lors de la révision globale de l'Agenda 2000). La neutralité budgétaire devrait, en tout état de cause, être assurée.

² Cf. aussi doc SN 4271/01 présenté par la délégation I lors du Conseil du 23 octobre 2001 et expliquant sa position de principe en la matière.

2. En fin de réunion, le représentant de la Commission, en maintenant les conclusions de son Institution figurant dans sa communication, a estimé que la Commission avait rempli le mandat du Conseil du 4 décembre 2000 et qu'elle avait fourni toutes les explications techniques possibles aux délégations. De ce fait d'autres réunions supplémentaires au niveau du Groupe ne seraient pas opportunes.

La Présidente s'est ralliée à cette conclusion.

o

o o

Le Groupe est convenu de soumettre le dossier en l'état au Comité spécial Agriculture.
